

Décision relative à une demande de renouvellement de l'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu la demande de renouvellement de l'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique
STRATEGIE ALLEES L*

de la société B.H.S

enregistrée sous le n°2018-0412

Considérant l'absence d'un dossier complet de renouvellement de l'autorisation de mise sur le marché,

Considérant la réponse de la société B.H.S., suite à la demande de mise à jour du dossier,

Considérant qu'en conséquence, les exigences mentionnées à l'article 29 du règlement (CE) n°1107/2009 ne sont plus remplies,

L'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **n'est pas renouvelée** en France.

Informations générales sur le produit

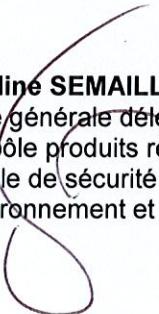
Nom du produit	STRATEGIE ALLEES L
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	B.H.S 1, Rue du Gué Malaye 95470 Vemars FRANCE
Formulation	Suspension concentrée (SC)
Contenant	70 g/L - oxyfluorfène 350 g/L - pendiméthaline
Numéro d'intrant	2010586
Numéro d'AMM	2060208
Fonction	Herbicide
Gamme d'usage	Professionnel

Les demandes en cours d'instruction enregistrées sous les numéros suivants : 2014-0814, 2014-1514 et 2014-1523 deviennent sans objet.

A Maisons-Alfort le,

05 MARS 2020

Caroline SEMAILLE
 Directrice générale déléguée
 en charge du pôle produits réglementés
 Agence nationale de sécurité sanitaire de
 l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)



ANNEXE I : Conditions de mise sur le marché demandées

Liste des usages retirés

Usages	Dose d'emploi	Nombre maximum d'applications	Délai avant récolte (jours)	Délai accordé pour la vente et la distribution	Délai accordé pour le stockage et l'utilisation des stocks
11015903 Usages non agricoles*Désherbage*All. PJT, Cimet., Voies	7 L/ha	1/an	-	-	31/03/2020

Motivation du retrait :
L'usage est retiré, en raison de l'absence d'un dossier complet de renouvellement de l'autorisation de mise sur le marché.
L'usage est refusé à la dose d'emploi de 4,5 L/ha pour la même raison.